DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT

1. Référence : Pièce C-AHQ-ARQ-0009, p. 26.

Préambule :

« *Devant un tel constat sur la capacité du Transporteur à prévoir ces charges, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de réduire les Immobilisations corporelles en exploitation de 14 M$ pour l'année témoin 2015.*»

Demande :

1.1 Veuillez justifier davantage votre recommandation et déposer les calculs à l'appui.

Réponse :

Comparativement à d'autres cas où l'AHQ-ARQ basait sa recommandation sur la moyenne des écarts de prévision des années récentes, dans ce cas-ci, elle a plutôt choisi une approche plus conservatrice. En effet, l'AHQ-ARQ s'est basée sur l'écart minimal observé au cours des 4 dernières années selon les résultats du tableau 4 de son mémoire reproduit ici[1] :

Tableau 4

Analyse des prévisions des Immobilisations corporelles en exploitation

	Année témoin	Année de base	Historique	Écart
2011	864,3	857,7	849,6	14,7
2012	918,2	ND	865,9	52,3
2013	ND	906,8	882,6	24,2
2014	964,2	950,6		13,6
2015	983,2			

Source: Pièce HQT-6, document 3 des dossiers R-3903-2014, R-3823-2012, R-3777-2011 et R-3738-2010.

[1] C-AHQ-ARQ-0009, page 26.

Selon ce tableau, la recommandation de réduction de 14 M$ des Immobilisations corporelles en exploitation pour l'année témoin 2015 correspond, à toutes fins pratiques, à l'écart de prévision observé en 2011 entre l'année témoin et l'historique et en 2014 entre l'année témoin et l'année de base.

L'AHQ-ARQ a choisi de ne pas utiliser la moyenne de 26,2 M$ des écarts du tableau 4, étant donné principalement les explications du Transporteur selon lesquelles celui-ci poursuivrait les améliorations mises en place au cours des dernières années afin de s'assurer de l'acuité de ses prévisions de mises en service[2]. De plus, certaines données du tableau 4 ne sont pas disponibles puisque le Transporteur n'a pas déposé de dossier tarifaire en 2012.

Cependant, l'AHQ-ARQ justifie sa recommandation de réduire de 14 M$ les Immobilisations corporelles en exploitation puisque le Transporteur, malgré les améliorations apportées, a poursuivi la surestimation de ce poste de l'ordre de 14 M$ pour l'année de base 2014.

[2] B-0018, HQT-7, document 1, pages 17 et 18, section 6.2.